

SOLAIRE : VERS UN RECOURS DEVANT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

■ Plusieurs cabinets d'avocats d'affaires, dont Jones Day, Veil & Jourde et Hugo Lepage Associés, planchent sur le dossier de la constitutionnalité de la loi Grenelle 2 à cause d'un amendement glissé en catastrophe par le gouvernement pour tenter de contrer deux contentieux au tribunal de commerce de Paris et onze recours devant le Conseil d'Etat. Depuis trois mois, l'Etat tente de baisser les tarifs de rachat de l'électricité solaire. Au total, cinq arrêtés ont été publiés, dont certains rétroactifs, en contradiction avec les principes du droit français. Tous les acteurs, de Casino à la FNSEA en passant par des PME, sont mobilisés. Si le texte est voté en l'état à l'automne, des recours devraient être déposés devant le Conseil constitutionnel. ■